

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (l'hon. M. Fielding), à la grande expérience et à l'excellent jugement duquel en matière de finance et de tarif, le pays est redevable des caractères essentiels du budget en discussion, prendra de nouveau la parole pour répondre à certaines critiques dirigées par mes honorables amis de la gauche contre les propositions budgétaires. Dans les circonstances, j'aurais préféré de beaucoup laisser à mon honorable ami le soin de faire à ces attaques la réponse qu'il jugera à propos. Étant donné toutefois, que mon très honorable ami le chef de l'opposition a crû bon de s'éloigner du sujet en discussion pour s'attaquer à tout le parti libéral; étant donné qu'il a accusé le parti libéral, dans ce langage particulièrement injurieux qui lui est propre, d'avoir manqué à l'honneur, d'avoir été infidèle à ses promesses et d'avoir répudié ses principes; et d'autre part, vu que certains honorables députés, au cours du présent débat, ont tenté par leurs remarques de jeter dans l'esprit du public des idées absolument erronées en ce qui regarde la nature du présent budget, la Chambre me pardonnera peut-être d'intervenir à cette étape des délibérations afin de faire quelques observations générales sur les critiques dirigées contre le gouvernement actuel.

Je répondrai d'abord à l'accusation, que l'attitude du parti libéral en matière de tarif ne concorde pas du tout avec le programme qui fut adopté à la grande convention de 1919. Et, je soutiens que pareille accusation n'a absolument aucune raison d'être. Je connais aussi bien ce qui que ce soit, le programme de 1919 et ce qui s'est passé à la convention libérale à ce sujet. Lorsque les membres de la convention me firent l'honneur de m'appeler au poste de chef du parti libéral, je n'ai pas attendu que les délégués se fussent dispersés pour dire comment je concevais l'objet de ce programme et l'esprit dans lequel le parti comptait qu'il serait interprété. Je déclarai immédiatement en termes de comparaison, que je croyais alors significatifs et que je crois encore appropriés, que je regardais le programme adopté par la convention comme une carte sur laquelle on avait jalonné la route que l'on espérait voir suivre au parti libéral, advenant le cas où il serait appelé à prendre la direction des affaires du pays. Par cette comparaison, j'ai indiqué clairement, alors que je ne considérais pas le parti lié à la lettre de ce programme ni obligé de le mettre à exécution durant la première ou la deuxième année suivant son arrivée au pouvoir.

De fait, j'ai également éclairci un autre point en déclarant qu'à titre de chef du mi-

nistère je ne suivrais pas l'exemple du premier ministre de cette époque, actuellement chef de l'opposition, c'est-à-dire que je ne chercherais pas à diriger moi-même dans une large mesure, sinon absolument, les opérations de ce ministère; que je tâcherais de m'entourer des hommes les plus capables que le pays eût envoyés au Parlement et de m'inspirer de leur sagesse pour décider quand et jusqu'à quel point il pourrait convenir de suivre le programme tracé pour nous par la convention. Voilà ce que je déclarai, dans cette circonstance, en présence de tous les délégués. Tous les membres du parti libéral sans exception approuvèrent cette attitude et ils n'ont cessé de l'approuver jusqu'à présent.

Quelque temps après la convention,—j'étais encore député et le parti libéral était encore dans l'opposition à cette époque,—j'eus l'honneur d'appuyer un projet de résolution présenté par le ministre actuel des Finances (M. Fielding) et qui énonçait l'attitude qu'à notre avis le parti libéral devait prendre au sujet de la révision du tarif. Je ne citerai que les derniers paragraphes de ce projet de résolution, qui fut présenté le 10 mai 1921:

Qu'on devrait apporter au tarif douanier des changements susceptibles de diminuer la vie chère et le coût des instruments producteurs qu'exige la mise en valeur efficace des ressources naturelles du Dominion;

La Chambre, tout en gardant bien en vue cet objectif, reconnaît que toute révision du tarif doit tenir compte des conditions actuelles de l'industrie, et accomplir les changements de façon à troubler les affaires le moins possible.

Telle fût l'attitude du parti libéral déclarée à la Chambre des communes après la convention libérale de 1919 et avant l'élection générale de 1921. Cette attitude, nous l'avons conservée pendant l'élection. Hier, le chef de l'opposition a traité bien des sujets, mais il n'a pas fait allusion à un seul des discours que j'avais prononcés pendant la campagne de 1921. J'ai adressé la parole dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Anglaise, j'ai profité de la question du tarif pour parler de la convention de 1919 et de l'interprétation que le parti libéral y avait donnée. Je me suis prononcé dans le même sens que je le fais maintenant; j'ai affirmé, me servant en effet de la comparaison que j'ai faite, que si j'étais envoyé au pouvoir je considérerais ce programme comme une carte qui aurait été tracée pour indiquer au parti libéral la voie à suivre. J'ai dit que je ne la suivrais pas à la lettre parce que cela ne serait pas sage, mais que je tâcherais de m'entourer d'hommes des différentes provinces au jugement de qui le peuple aurait raison de se fier, et que je m'inspirerais de leur sagesse pour avancer dans la direction indiquée. J'ai aussi déclaré clairement que tout ce que pourrait